



Baccalauréat Professionnel

Services Aux Personnes et Aux Territoires

Conditions d'admission

- A l'issue d'une 3^{ème} des collèges ou de l'enseignement agricole
- A l'issue d'une 2^{nde} ou après un CAP (possibilité de faire le Bac pro en 2 ans)

Objectifs

- Associer formation générale et formation professionnelle
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle grâce à l'alternance
- Permettre une autonomie progressive
- Acquérir une polyvalence dans les secteurs du service à la personne
- Appréhender les ressources du territoire afin de développer des capacités d'initiative

Programme

- Alternance qui varie en fonction de l'année de formation : entre 17 et 20 semaines à la MFR, et 18 à 22 semaines en entreprise.
- En milieu professionnel
 - Secteur de la petite enfance
 - Secteur de la santé
 - Secteur du handicap
 - Secteur du tourisme et de la restauration
 - Secteur de l'animation
- A la MFR
 - Le vécu du jeune en stage (Mise en commun, visites, interventions de professionnels)
 - La formation générale (français, mathématiques, anglais, Histoire, Géographie, Economie, Sport ...etc.)
 - La formation professionnelle (Techniques professionnelles, connaissances des publics et des structures, nutrition ...etc.)
 - L'élaboration de projets dans les domaines de la culture, du social ou du professionnel.
- Séjour Erasmus : stages en structures sanitaires et sociales de 3 semaines, à l'étranger en classe de Terminale.

Débouchés professionnels

- Poursuite d'études vers un BTS
- Entrée en classe préparatoire ou en école professionnelle paramédicale ou sociale
- Accès à l'emploi
 - Domaine sanitaire et social
 - Domaine touristique
 - Accès aux concours de la fonction publique (catégorie C et B)